

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SAMEDI 30 MAI 2015

Le samedi 30 mai 2015 à 15h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Breuilpont sous la présidence de Monsieur Michel ALBARO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Dominique DESROCHES, Ghislaine COLIN adjointes, MM. Didier GIRARD, Frédéric BREMARD adjoints, Mmes Isabelle CLIQUE, Katia LEARD, Elisabeth GOARIN conseillères municipales, MM. Daniel FOUET, Wenceslas de LOBKOWICZ, Christophe BABILLOT conseillers municipaux.

Absents / Pouvoirs :

Mme Sophie LEGRAND a donné pouvoir à Mme Katia LEARD,
Mme Hélène LENORMAND a donné pouvoir à M. Didier GIRARD,
M. Olivier BIDERE a donné pouvoir à M. Frédéric BREMARD,
M. Sébastien VALLENGELIER a donné pouvoir à M. Wenceslas de LOBKOWICZ

Mme Dominique DESROCHES est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 30 mai 2015

A la demande de M. le Maire et après accord unanime des présents, sont rajoutés à l'ordre du jour :

- Délibération pour les travaux au pont d'Arcole pour l'enfouissement des lignes de télécommunications et autorisant Monsieur le Maire à signer une convention.
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec l'opérateur ORANGE régissant la propriété et la gestion des réseaux de Télécommunications.
- Délibération pour l'ouverture d'un poste ATSEM 2^{ème} classe, suite à avancement de carrière,
- Délibération concernant la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2015/2016,

L'ordre du jour de la séance du 30 mai 2015 est ainsi modifié

- 1- Confirmation de la délibération du 19 juillet 2013, donnant pouvoir à Monsieur le Maire, pour l'acquisition de la sente menant vers le terrain SECOMILE.
- 2- Confirmation de la délibération du 15 février 2014, donnant pouvoir à Monsieur le Maire, pour l'acquisition de la parcelle ZB108 à St Chéron.
- 3- Délibération pour les travaux au pont d'Arcole pour l'enfouissement des lignes de télécommunications et autorisant Monsieur le maire à signer une convention.
- 4- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer une convention avec l'opérateur ORANGE.
- 5- Délibération pour l'ouverture d'un poste d'ATSEM 2^{ème} classe suite à un avancement de carrière.
- 6- Délibération concernant la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2015/2016.
- 7- Charte d'éthique et déontologique du conseil municipal.
- 8- Point sur l'avancement du PLU.
- 9- Point sur l'avancement du PEDT.
- 10- Point sur l'avancement du SITE INTERNET.

Informations diverses et tour de table.

1 – CONFIRMATION DE LA DELIBERATION DU 19 JUILLET 2013, DONNANT POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE, POUR L'ACQUISITION DE LA SENTE MENANT VERS LE TERRAIN SECOMILE

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité et 1 abstention la délibération du 19 juillet 2013 donnant pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition authentique des parcelles AK 120 de 125 m² et AK 546 de 101 m² pour la réalisation d'une sente pour circulation douce vers les constructions SECOMILE.

2 – CONFIRMATION DE LA DELIBERATION DU 15 FEVRIER 2014, DONNANT POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE, POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZB108 A SAINT CHERON

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité et 1 abstention la délibération du 14 février 2014 donnant pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition authentique de la parcelle ZB 108 de 160 m² pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de Saint Chéron.

3 – DELIBERATION POUR LES TRAVAUX DU SIEGE AU PONT D'ARCOLE POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE TELECOMMUNICATIONS ET AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION

Monsieur Didier GIRARD, Maire-adjoint expose au Conseil Municipal, que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public et de télécommunications, chemin du Gué sur le Pont d'Arcole. Ce pont étant sur les communes de Breuilpont et de Merey, le montant des travaux sera partagé à hauteur de 50 % pour chacune des deux collectivités.

Le montant total des travaux s'élève à :

- En section investissement : 4 150,00 €
- En section de fonctionnement : 666,67 €

**Soit pour la commune de Breuilpont : 2 075,00 € en section d'investissement,
333,34 € en section de fonctionnement.**

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réels des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus et du choix retenu par le conseil municipal s'agissant du réseau de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- ***Monsieur Le Maire à signer la convention de participation financière à hauteur de 2 075,00 € en section d'investissement et 333.34 € en section de fonctionnement.***
- ***A l'inscription de ces sommes au Budget de l'exercice.***

4 – DELIBERATION AUTORISANT M. LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'OPERATEUR ORANGE

Monsieur Didier GIRARD, Maire-adjoint expose au Conseil Municipal, que la réalisation des travaux d'effacement coordonné des réseaux de télécommunications donnera lieu au passage d'un ou plusieurs fourreaux surnuméraires dédié (s) au passage ultérieur du réseau Très Haut Débit (fibre optique), en application de l'accord-cadre unissant le SIEGE et l'opérateur ORANGE, deux options sont envisageables s'agissant de la propriété dudit fourreau ainsi que de l'ensemble de la nappe des réseaux de Télécommunications :

L'option A : Revient à attribuer à la commune/l'intercommunalité compétente la propriété des installations souterraines de communications électrique. Orange versera un loyer (0.50 €/ml en 2013) à la personne publique en contrepartie de l'usage de ces réseaux.

L'option B : Revient quant à elle à attribuer à l'opérateur Orange la propriété de ces installations, qui conservera la propriété et assurera l'entretien du fourreau et des installations créés, la personne publique disposera d'un droit d'usage du fourreau en cas de déploiement de la fibre optique, Orange s'engagera à mettre à disposition ledit fourreau

à toute opération qui envisagerait le déploiement de la fibre dans le fourreau concerné moyennant le paiement d'un loyer fixé nationalement, que la personne publique s'acquittera d'une redevance au titre des frais de gestion, d'exploitation et de maintenance que lorsque la fibre optique sera implantée (0.15 €/ml en 2013).
Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de choisir l'option.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de Type B avec l'opérateur ORANGE, en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunication ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

5 – DELIBERATION POUR L'OUVERTURE D'UN POSTE D'ATSEM 2^{EME} CLASSE SUITE A UN AVANCEMENT DE CARRIERE

Mme DESROCHES, maire adjointe, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu la demande d'avancement de carrière formulée par un agent relevant du grade d'ATSEM 1^{ère} classe et répondant aux critères exigés,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Eure,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM Principale 2^{ème} classe, et de supprimer le poste correspondant d'ATSEM 1^{ère} classe, en raison d'un avancement de carrière,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'ATSEM Principal 2^{ème} classe à raison de 34,05/35^{ème} hebdomadaires ;
- la suppression d'un emploi d'ATSEM 1^{ère} classe à raison de 34,05^{ème} hebdomadaire

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

6 – DELIBERATION CONCERNANT LA NOUVELLE ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2015/2016

Madame Dominique DESROCHES, maire Adjointe, expose :

Qu'en date du 20 avril, la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale) a demandé de leur faire part, des éventuelles modifications sur l'organisation du temps scolaire.

Qu'en date du 21 avril, en réponse à sa demande, il lui été répondu que nous étions dans la réalisation d'un PEDT pour la rentrée prochaine, et qu'après consultation des enseignants et parents d'élèves, les nouveaux horaires seraient les suivants :

- Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 > soit 15h00 d'enseignement
- Le lundi et le vendredi de 13h30 à 16h30 > soit 6h00 d'enseignement
- Le mardi et le jeudi de 13h30 à 15h00 > soit 3h00 d'enseignement
- Le mardi et le jeudi de 15h00 à 16h30 > NAP

Soit un total de temps d'enseignement de 24h00 par semaine et 3h00 de NAP, cette demande a été soumise à Monsieur le Directeur Académique de la DSDEN de l'Eure.

Madame Dominique DESROCHES, rappelle que la consultation avec les enseignants et les parents d'élèves avait été faite lors du conseil de classe du 13 mars dernier, en présence de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, approuve la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles primaires de la ville applicable à la rentrée scolaire 2014/2015.

7 – CHARTE D'ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

M. BABILLOT présente les travaux de la commission ad hoc ayant travaillé à l'élaboration d'une Charte d'éthique du Conseil municipal, structurée en 4 articles (Principes, Présence, Conflits d'intérêts et Moyens matériels) et adaptée à une commune de la taille de Breuilpont. Le texte avait été diffusé à l'avance avec les convocations, pour que chacun puisse en prendre connaissance à tête reposée. Les membres présents apposent leur signature au bas de ce document. Les bénéficiaires de pouvoirs laissent à ceux qui leur ont donné procuration le soin de le faire personnellement.

8 – POINT SUR L'AVANCEMENT DU PLU

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commission PLU a tenu plusieurs réunions depuis la conclusion de l'enquête publique pour tenir compte, autant que faire se pouvait, des remarques consignées dans le registre. Une réunion a également eu lieu avec les Personnes Publiques associées. Le Bureau d'Etudes doit encore envoyer les documents définitifs.

L'adoption du Plan Local d'Urbanisme sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal reportée au vendredi 3 juillet à 21h. Les tirages papier de tous les documents seront à la disposition des membres du Conseil municipal en Mairie pour consultation préalable. Un résumé synthétique des travaux de la commission sera joint avec la convocation pour la prochaine réunion.

9 – POINT SUR L'AVANCEMENT DU PEDT

Madame Dominique DESROCHES nous informe que les FRANCAS, avec qui nous avons signé une convention de prestation le 3 février dernier, suite à la délibération du 30 janvier 2015, a tenu le premier comité de pilotage le 2 avril dernier à la salle des fêtes de Villiers en Désoeuvre, sur la façon dont va être organisé l'établissement de ce PEDT et les rencontres auprès des "différents acteurs".

En ce qui concerne la commune de Breuilpont :

- La rencontre avec les enseignants de l'école Saint Exupéry a eu lieu le 13 avril dernier,
- La rencontre avec les enfants aura lieu ce mardi 2 juin au matin, à l'école,
- La rencontre avec les familles aura lieu ce mardi 2 juin également, à 18h00 à la salle des fêtes.

Une rencontre des FRANCAS avec Mme FLIECX de la CAF a eu lieu le 21 mai dernier, elle est favorable aux propositions horaires faites pour les NAP, à savoir le mardi et le jeudi de 15h00 à 16h30, ce qui nous permettra de recevoir 0.52 € par heure et par enfant tout au long de l'année scolaire en + du fond d'amorçage.

Madame DESROCHES rappelle également que si un PEDT n'est pas mis en place à compter de la rentrée 2015/2016, les 50 € versés par l'Etat ne le seront plus.

Madame DESROCHES rappelle que nous avons dû mettre en place à compter du 1^{er} janvier 2015 une garderie municipale pour pallier au manque de volontariat pour l'encadrement du temps péri-éducatif du lundi, mardi et vendredi pour ½ heure de 16h à 16h30.

Madame DESROCHES rappelle que la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) a demandé de leur communiquer pour le 21 avril au plus tard, les éventuelles modifications sur l'organisation du temps scolaire.

Madame DESROCHES rappelle que pour toutes les raisons énumérées ci-dessus, en concertation avec la Directrice de l'école Mme CAUDIN, et les parents d'élèves lors du conseil d'école du 13 mars dernier, il était recevable de convenir que les deux fois 1h30 le mardi et jeudi pour les NAP, était le plus approprié

10 – POINT SUR L'AVANCEMENT DU SITE INTERNET

Monsieur Christophe BABILLOT nous informe qu'à ce jour, le développement du site a vu plusieurs phases se succéder et se concrétiser : élaboration du logo, définition et validation de l'arborescence (définition structurelle) ainsi que de la charte graphique et fonctionnelle. A ce jour, il reste à fournir les différents contenus (textes et photos principalement). Un léger retard de planning est à observer, cependant la réalisation du site se déroule comme prévu initialement avec le webmaster. Autre point : Une demande complémentaire sera faite pour la création d'un logo dédié au Conseil Municipal des Jeunes".

11 – QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

M. BREMARD informe que :

- Les premières remises de clés ont été effectuées le mercredi 27 mai pour les nouveaux logements du Val Robinson.
- Breuilpont a été inscrit pour participer "Aux Villages Fleuris"

Mme DESROCHES informe que le prochain bulletin municipal est en cours de réalisation pour une diffusion fin de semaine 21 (22/23 juin)

M. de LOBKOWICZ demande que :

- La plaque "Square Poilleux" soit remise à son emplacement, suite aux travaux de l'ancienne boucherie.
- Demande si, à la suite du vote des crédits correspondants dans le budget primitif 2015, le contrat avec la société ayant soumis un devis pour la réalisation de la 1^{ère} phase de la procédure des tombes à l'état d'abandon dans le cimetière de Breuilpont avait été signé. Cela devrait être fait dans les meilleurs délais.

Mme Elisabeth GOARIN :

- Demande où en est la plainte de la mairie, concernant les nuisances qui sont causées à l'étang du "lac Chambon". M. Brémard lui répond que ce n'est pas un étang, mais une carrière inondée, que cette carrière est une propriété privée et que de ce fait la mairie n'a pas à s'initier dans cette affaire et que par conséquent nous n'avons pas la possibilité porter plainte, mais que néanmoins nous restions vigilants.
- Demande si nous avons des solutions concernant les déchets verts, la benne ayant été déposée fin mai, et le ramassage des encombrants qui ne sont plus effectués. Ces 2 services ayant un coût trop élevé pour en assurer la poursuite par la CAPE. Monsieur le Maire lui répond que nous n'avons pas de solution pour les déchets verts, et concernant le ramassage des encombrants, la commune était en réflexion pour la mise en place d'un ramassage.
- Demande, si quelque chose a été fait afin de récupérer les loyers qui sont dus par l'ancien boulanger. Il lui est répondu que ce dernier était en redressement judiciaire, que la trésorerie avait produit au mandataire liquidateur notre créance, que dans le cas présent il n'y avait aucun espoir de recevoir un quelconque règlement.
- Demande à ce qu'un point soit fait sur les demandes de Permis de Construire et les Certificats d'Urbanisme, il lui a été répondu qu'il n'y avait aucun problème.

Mme Isabelle CLIQUE demande si le contrat serait renouvelé, pour le groupe de Country qui fait sa répétition à la salle des fêtes, pour la rentrée prochaine, il lui est répondu que c'était à voir prochainement.

M. Daniel FOUET :

- Demande si nous avons connaissance de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), il lui est répondu par M. le Maire que oui.
- Fait part d'actes d'incivilité :
 - square de la planchette où il y a des réunions de jeunes qui font du bruit, ainsi que dernièrement où un feu avait été allumé,

- Les plantes qui disparaissent, notamment les fleurs qui ornaient la pompe restaurée rue du Mont Vallet
 - Qu'on lui avait de nouveau fait part, du parking place Achille Gouéry ou les problèmes de stationnement par des véhicules tampons sont récurrents, proposition est faite du parking de l'ancienne poste.
- Nous rend compte des projets des trois listes du C.M.J.

Liste Elue - Daphné Sarrassat

- Cantine scolaire : Repas Bio, création d'un self, pas d'accès au sel.
- Classe de neige
- Jeux
- Action pour un nettoyage des chemins, et tous lieux

Liste Lilian Lucie

- Création d'un club-jeunes pour réalisation de travaux manuels de toutes sortes, le lieu serait situé à l'école, après la classe adossé à la garderie, le mercredi après-midi, voir le samedi après-midi.

Liste Ghilane (Ryylan)

- Piste cyclable vers le collège (voie verte) et liaison avec le collège.
- Rénovation du terrain de tennis + souhaiterait avoir des raquettes de tennis
- Aménagement d'un espace de jeux, situé autour des cerisiers.

Après discussion :

- Repas bio : M. FOUET propose qu'Yvelines Restauration, qui assure la fourniture des repas à la cantine scolaire, vienne rencontrer les jeunes afin de répondre à toutes leurs attentes : comment sont préparés les repas, du bio et de ce que cela engendre comme coût, etc.
- La classe de neige était un projet d'école et non de la mairie.
- Action pour un nettoyage des chemins : Une association de la commune pourrait mettre en place cette action, ainsi que certaines grandes surfaces, Mme GOARIN précise que ce genre d'action était fait, par exemple par le Leclerc,
- Rénovation du terrain de tennis : A l'étude

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00.